

AUX NOUVEAUX CANDIDATS

Tous les nouveaux candidats (ceux exemptés du concours et ceux retenus après le concours) sont priés de confirmer leur inscription moyennant paiement de la totalité des frais académiques du 14 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Passé ce délai, ils perdront d'office leurs places.

Fait à Kinshasa, le 14 décembre 2020



Prof. Dr MAMPUNZA ma Miezi

[Signature]
Secrétaire Général Académique